

Cet article de la revue **Fourrages**,
est édité par l'Association Française pour la Production Fourragère

Pour toute recherche dans la base de données
et pour vous abonner :

www.afpf-asso.org

40 vaches 100 % à l'herbe font vivre 4 personnes

R. Bony, P. Brendani, J.-V. et M. Randanne

L'élevage à l'herbe peut être facteur de bien-être et de rentabilité économique comme en témoignent ces éleveurs d'Auvergne.

RÉSUMÉ

L'exploitation agricole du «Gaec des Violettes» est située à 1 000 m d'altitude dans le département du Puy-de-Dôme. L'alimentation du troupeau est basée exclusivement sur les ressources herbagères : la durée de pâturage est maximisée et le foin, séché en grange. Les ressources de l'exploitation sont basées sur une optimisation des charges et des produits, de la vente directe de fromage (Saint-Nectaire) et un accueil de groupes tout au long de l'année ; elles permettent à 2 couples de vivre sur 65 hectares avec 40 vaches laitières.

SUMMARY

Forty pasture-fed cows can provide a living for four people

Grass-based livestock farming can be economically viable and provide a satisfying quality of life. The operators of a farm in Auvergne share their experience here. The farm GAEC des Violettes is found in the administrative department of Puy-de-Dôme and is located at 1,000 m in elevation. The farm's cattle herd is maintained exclusively using grass-based resources. The length of the grazing period is maximised, and the cows are fed barn-dried hay outside of the grazing season. The farm functions by carefully balancing its expenses and revenues: it sells cheese (Saint-Nectaire) directly to the public and hosts groups of visitors throughout the year. This model allows 2 couples to make a living from 65 hectares of land and 40 dairy cows.

La ferme est composée de 65 ha de prairies permanentes, situées sur un plateau volcanique à 1 000 m d'altitude. On y élève 40 vaches laitières de races Abondance et Montbéliarde. Le choix de ces deux races repose sur leurs aptitudes à s'adapter à des systèmes herbagers de montagne et dans la perspective de la transformation fromagère. Le niveau de production actuel moyen par vache est de 5 500 l.

La répartition des travaux sur l'exploitation est la suivante :

- Rémi et Pauline gèrent le troupeau, l'alimentation et la reproduction ;

- Jean-Valère et Marilyne fabriquent et affinent le **Saint-Nectaire fermier AOP, qui constitue la production majoritaire**, et d'autres fromages auvergnats.

Le Gaec des Violettes organise des **visites pédagogiques et de dégustations** ; les exploitants peuvent ainsi

faire découvrir leur **savoir-faire de producteur fermier**. La particularité de l'exploitation est ce nombre élevé de visites qui se succèdent tout au long de l'année. Cette activité a commencé en 1992 suite à la demande d'un restaurateur pour que nous recevions un groupe.

1. Les ressources de l'exploitation

Elles sont basées sur :

- une optimisation des charges et des produits ;
- de la vente directe : toute la production fromagère de l'exploitation est vendue sur la ferme et quelques marchés locaux ;
- l'accueil de groupes tout au long de l'année : 4 à 5 000 visiteurs par an sur l'exploitation.

AUTEURS

Gaec des Violettes, Ferme Randanne, Le Patural, F-63210 Aurières ; gaecdesviolettes63@orange.fr

MOTS CLÉS : Appellation d'origine, Auvergne, exploitation agricole, prairie de montagne, prairie permanente, production fromagère, Puy-de-Dôme, séchage en grange, système de production.

KEY-WORDS : Auvergne, barn drying, cheese production, designation of origin, farm, permanent pasture, production system, Puy-de-Dôme, upland pasture.

RÉFÉRENCE DE L'ARTICLE : Bony R., Brendani P., Randanne J.V., Randanne M. (2019) : «40 vaches 100 % à l'herbe font vivre 4 personnes», *Fourrages*, 238, 121-123.

2. Démarches pour l'optimisation des charges et des produits

■ Valorisation de la ressource fourragère

La valorisation de la ressource fourragère repose sur l'utilisation maximale de l'herbe à partir de choix innovants dans le cadre du contexte pédoclimatique. La période de pâturage va du 15 mars au 30 octobre. Ce choix est innovant pour la région, car les vaches sortent habituellement au 15 avril. La gestion de l'herbe nécessite une attention particulière car nous sommes confrontés fin mai - début juin à un pic de croissance difficilement gérable. Nous atteignons des pousses de 80 à 100 kg MS/jour. **Une exploitation en fauche précoce autour du 10 mai est pratiquée pour atténuer cette pousse. Cette coupe était enrubannée ; elle est maintenant destinée à être séchée en grange.**

Le pâturage tournant est pratiqué du 15 mars au 15 septembre. Le changement de parcelle est calé sur la quantité de lait en cuve de fabrication : il intervient lorsque le tank à lait atteint un seuil de -25 % par rapport au niveau de référence.

Lensilage a été pratiqué sur l'exploitation jusqu'en 2009. L'arrêt de cette méthode de conservation a été décidé pour les raisons suivantes :

- en premier lieu, par l'image associée à cette technique auprès des consommateurs ;

- ensuite, par une évolution de nos moyens de récolte. Nous avons adhéré à une Cuma en 2008 pour disposer de matériel de fenaison plus conséquent. Nous avons ainsi pu vérifier que nous pouvions augmenter nos débits de chantiers et récolter dans de meilleures conditions.

Le séchage en grange a été introduit sur l'exploitation en juin 2018, ce qui a induit une modification du système pour une partie de la production de fourrage (50%). Auparavant, le pâturage effectuait 6 passages par parcelle et par an ; depuis l'introduction de cette technique, le nombre est dorénavant de 5 passages. L'alternance fauche-pâturage permet d'améliorer l'efficacité du pâturage et **le séchage en grange a permis d'accéder au label AOP Saint-Nectaire**, basé sur une alimentation foin et herbe.

■ Quelques données au niveau des rations

La pâture représente de 170 à 180 journées de pâturage, avec des valeurs moyennes de 0,9 UFL et PDI de 100 g/kg MS.

Le foin est distribué en période estivale à raison de 1 à 2 kg/VL/jour ; durant l'hiver : environ 10 kg/VL/jour. Les valeurs moyennes sont de 0,65 à 0,7 UFL et 60-70 PDI.

Les regains sont distribués durant l'hiver : 7 à 8 kg/VL/jour ; les valeurs moyennes sont de 0,8 UFL et 90-100 PDI.

L'aliment complémentaire distribué représente 1,2 à 1,4 t/VL. Le niveau de concentré consommé par litre de lait est contrôlé tous les mois. La quantité totale d'aliment

consommé est rapprochée de la quantité de lait produite. L'objectif moyen sur l'année est de 220 g par litre de lait, avec un niveau en période de pâturage qui est situé entre 120 et 150 g par litre de lait.

■ Le cahier des charges Saint-Nectaire

Le cahier des charges Saint-Nectaire demande :

- 160 jours de pâturage minimum ;
- que les vaches mangent exclusivement de l'herbe produite sur la zone ;
- que 70% de la ration des vaches laitières proviennent de la zone AOP ;
- et que la quantité maximale d'aliment acheté à l'extérieur ne dépasse pas 1,8 t/VL.

■ Vente directe

Le Gaec des Violettes produit majoritairement du Saint-Nectaire fermier, mais aussi de la Fourme d'Aurieres et du Gaperon. 80% des fromages sont vendus sur l'exploitation. La fabrication de Brioche de tome fraîche sucrée et de beurre de « Gaspa » (beurre de petit lait) complète l'offre des produits vendus à la ferme.

Les ventes extérieures se font sur un marché de producteurs fermier chaque semaine.

Ces activités occupent 2 associés du Gaec à temps plein.

3. Une volonté délibérée : l'accueil de groupes

C'est en 1992, à la suite de la demande d'un restaurant qui nous avait sollicité pour recevoir un groupe de clients, que cette diversification a vu le jour. Nous avons apprécié cet exercice car il nous a permis de parler de notre métier. Lors de ce premier contact, nous avons remarqué que nos auditeurs étaient très intéressés.

En 2002, avec l'arrivée de Maryline qui avait reçu une formation commerciale, un élan a eu lieu et le nombre de visites s'est accru de manière significative.

L'installation de Rémi et Pauline, en 2008, a permis d'optimiser tous les ateliers.

Enfin, des aménagements réalisés ont permis d'accroître la capacité à accueillir un grand nombre de visiteurs. Une salle d'accueil a été construite en 2010. Le montant de l'investissement a représenté 150 000 €, plus 25 000 € d'aménagements extérieurs. Le retour sur investissement est de 10 ans ; il s'achèvera en 2020.

4. Faire découvrir notre métier...

Accueillir : nous recevons des écoles, des centres de vacances, des groupes de particuliers.

Expliquer comment fonctionne une exploitation agricole : «**Faire le lien entre la fourche et la fourchette !**»

Déguster : les visiteurs ont la possibilité de découvrir et consommer les produits mis en vente par le Gaec des Violettes.

Les points clés des visites :

- la visite de l'étable et des principes qui régissent l'alimentation des animaux ;

- la visite de la nurserie permet aux enfants d'entrer en contact avec les jeunes veaux et de découvrir que la plupart d'entre eux porte un nom ;

- la traite ou comment l'éleveur procède pour récupérer le lait de la vache ; c'est une surprise pour beaucoup ;

- enfin, une projection vidéo et la manipulation de fromage est possible pour les enfants qui le souhaitent.

Les visites peuvent être pédagogiques ou «découverte», selon les attentes des différents groupes.

5. Résultats économiques

Les résultats moyens annuels des 5 dernières années sont les suivants : l'EBE est de 100 000 € avec un EBE/produit de 45 % et des Annuités/EBE de 15 %. 67 % du produit proviennent de la vente des fromages et des visites ; 80 % des ventes de fromages sont réalisées sur l'exploitation.

Conclusions

La seule culture possible sur notre territoire, c'est l'herbe et nous essayons d'en tirer le meilleur profit. Nous avons la chance de disposer d'une filière AOP qui permet la rémunération de 4 associé(e)s.

La diversification apportée par les visites contribue à asseoir notre système d'exploitation. Nous sommes fiers de notre métier et nous avons le sentiment de le faire complètement.

Intervention présentée aux Journées de l'A.F.P.F.,
«Quels bénéfices de l'élevage à l'herbe pour l'éleveur,
l'animal, le consommateur et le territoire ?»,
les 12 et 13 mars 2019

